

# GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS,

Du MARDI 18 Juillet 1792.

## A L L E M A G N E.

De Francfort, le 10 juillet.

TOUTE l'Allemagne est couverte de troupes qui font en marche. De Semlin à Vienne, de Breslaw à Prague, de Berlin à Coblenz, de Lintz à Cologne, d'Egra à Luxembourg, de Ratisbonne à Fribourg, les routes fourmillent d'hommes, de chevaux & de canons. Toutes ces armées doivent être à leur poste à la fin du mois, pour agir de concert.

Extrait de diverses lettres de Coblenz, du 10 juillet.

Le prince de Condé est parti le 7 de ce mois pour aller évacuer Bingen, replier ses cantonnemens, & faire place aux princes freres du roi, & à leur état-major.

Le même jour le comte d'Artois envoya deux couriers à Orchem, où est le duc de Brunswyck; ils rapportèrent une réponse en suite de laquelle le prince s'est rendu auprès du duc, avec lequel il a été en conférence particulière pendant une heure & demie.

Le même prince est allé dans la même matinée à trois lieues à la rencontre du second fils du roi de Prusse, qui marche à la tête du régiment des hussards prussiens d'Eben. Le prince de Prusse est sorti de la maison qu'il occupoit pour aller au-devant du prince françois.

Le lendemain 8 juillet, l'électeur, les princes & les émigrés sont sortis à 10 heures de la ville pour aller voir défiler les hussards d'Eben; c'est le plus beau de tous les régimens prussiens. Le prince de Prusse s'est détaché de la colonne; il est venu se placer à côté du frere aîné du roi de France. Après le défilé, le dîner a été servi chez les princes, où il y avoit plusieurs tables. A la première étoient l'électeur, le fils du roi de Prusse, le duc de Brunswyck, son fils, tous les généraux prussiens & les chefs d'escadron du régiment d'Eben. Immédiatement après le dîner, il y a eu une audience publique: il est impossible de voir plus de politesse que n'en ont montré le prince de Prusse & les deux princes de Brunswyck.

L'électeur, revenu de Francfort le 7 de ce mois, y retourna dans la matinée du 9. Il passe ici journellement des troupes autrichiennes & prussiennes. Elles prennent toutes la route de Trèves & du Luxembourg. L'artillerie à cheval a passé le 9, & les quatre mille hommes qui doivent former la garnison de cette ville viennent d'arriver. Le duc de Brunswyck y établira son quartier-général. Le fils du roi de Prusse prendra poste à Kerlich, à trois lieues d'ici: c'est un château appartenant à l'électeur; & le quartier du roi de Prusse sera à Schoenburalust, château que les princes ont occupé tout l'été dernier. Les princes François partiront demain pour Bingen.

Nos agitateurs de Paris chercheront à écarter cette idée: mais il est de fait que la journée du 20 juin a plus nui à la cause françoise que six mois de négociation (1). La soif de

la vengeance brûle tous les cœurs: comme s'il falloit être émigrant pour montrer de l'intérêt à Louis XVI. Ceux qui, dans ces tems critiques, ne l'ont pas abandonné, voilà les vrais amis de la patrie, & non ceux qui le laissent à la merci des affains.

Nos officiers émigrés ont les plus grands égards & les attentions les plus délicates pour les officiers Prussiens, & ils poussent la recherche pour eux jusqu'au point d'adopter leur costume, & de singer leurs manieres le mieux qu'il est possible. Les jeunes François qui se trouvent sur les bords du Rhin ont abandonné entièrement les modes angloises, pour prendre les modes prussiennes, & ils ont remplacé leurs petites bottes bien collantes par de grosses bottes bien larges & bien dures; ils ont coupé leurs cheveux très-courts; ils ont pris le grand chapeau retapé à la suisse: ils en ont chiffonné la cocarde, & ils ne forment plus sans porter avec eux de longues pipes pour fumer. Les vieux Prussiens rient sous leurs moustaches de cette métamorphose subite, qui eût fort étonné le grand Frédéric.

## P A Y S - B A S.

De Bruxelles, le 13 juillet.

Le comte de Metternich est parti hier 12 pour Francfort, où il assistera au couronnement de l'empereur, qu'il accompagnera ensuite à Coblenz.

S. A. R. l'archiduc Charles & M. le comte de Metternich, notre ministre plénipotentiaire, sont partis il y a deux jours pour Francfort où ils ont été appelés l'un & l'autre par sa majesté impériale. Un officier françois, attaché au service autrichien, (M. le comte de Foucaut), est arrivé avant-hier de Vienne avec des dépêches pour notre gouvernement. On présume que ces dépêches sont relatives aux affaires des princes, puisqu'avant son départ M. de Metternich a eu plu-

notre. « Il n'est personne de sens, dit-il dans ses observations sur les évènements du 20 juin, qui n'ait aperçu que la cour seule pouvoit tirer avantage de cette scene ». Et cependant le sieur Manuel a fait à la barre de l'assemblée l'éloge le plus emphatique de cette scene. M. Condorcet trouve que Marc-Aurèle n'auroit pas dédaigné les honneurs qu'on rendit à Louis XVI. Et Brissot appelle contre-révolutionnaires tous les départemens & les citoyens qui ont demandé vengeance de cette journée. Tous ces misérables voudroient faire révoquer en doute l'honorable & général désaveu de cet horrible attentat qu'a prononcé pu-tout la nation: leur ame atroce & régicide, leurs principes inconstitutionnels, ils voudroient que la France entiere les partageât. Mais ce qui n'est pas moins étonnant, c'est que des hommes qui disent que Louis XVI est depuis trois ans sous le couteau régicide, l'aient abandonné pour courir hors du royaume exciter l'étranger à porter la guerre dans le sein de leur patrie. O Louis XVI! connois tes vrais amis: ce ne sont ni ces Manuel fastueux, qui se prosternant à tes pieds lorsque tu étois tout-puissant, lancent l'injure contre toi, parce que ton pouvoir est nul; ce ne sont pas non plus ceux qui affectent une fausse pitié pour tes peines, tandis qu'ils ne regrettent que les titres orgueilleux dont la nation les a dépouillés: tes vrais amis sont ceux qui, n'ayant jamais rien reçu de toi ni des tiens, ont toujours désiré de te voir jouir de l'autorité tutélaire dont la constitution t'a revêtu, & qui, au milieu des proscriptions & des poignards, n'ont cessé de servir de leurs bras & de leur plume celui qui ne fait qu'un avec la nation.

(1) C'est là une vérité que M. Petion a eu la bonne foi de recon-

leurs conférences avec MM. de Breteuil, Laqueuille & autres chefs des émigrés.

Les ex-parlementaires ont reçu l'ordre de se rendre à Coblenze, pour s'assembler ensuite dans une ville voisine de vos frontières.

On dit que les états de Brabant font de nouvelles avances pour un rapprochement. Ce parti seroit sans doute le plus sage; mais ils ont tant de fois fatigué le gouvernement par leurs réclamations, qu'on peut douter du succès de ces avances, si toutesfois elles sont réelles. Ce qui peut confirmer ce bruit, c'est qu'une députation des états s'est proposée de partir pour Francfort; mais on assure que le gouvernement en a refusé la permission.

La réunion opérée dans l'assemblée de vos législateurs & la conduite ferme & vigoureuse qu'on a paru vouloir tenir à l'égard des magistrats qui ont commis le scandale du 20 juin dernier, ont été généralement approuvées ici. Nous n'osons nous flatter cependant, que cette réunion produise tous les bons effets qu'on devoit en attendre. La source des maux subsiste toujours, & tant qu'il existera des corporations particulières, où les bons citoyens seront déchirés impunément, c'est envain que l'on formera des vœux pour le salut de la patrie. Ce seroit peu connoître les hommes que de croire qu'ils sacrifieront au bien général les haines de parti, les animosités, & des principes auxquels ils se sont montrés jusqu'ici si opiniâtement attachés. On croira bien difficilement, que les Merlin, les Chabot, les Bazire, les Brissot & les Condorcet, veulents avec MM. Lamourette & Vaublanc la constitution toute entière. Ce miracle, s'il avoit lieu, seroit le plus beau qu'eût opéré votre révolution.

*De Luxembourg, le 7 juillet.*

Un bataillon de Hohenlohe est arrivé hier en cette ville, avec une division de dragons. Avant-hier il étoit entré deux compagnies de mineurs & sapeurs, fortes de 300 hommes. Il y a actuellement à Roenick, à deux lieux d'ici, trois bataillons d'infanterie: Kinsky, Mathesen & Stuart. Nous attendons quatre divisions des hussards d'Estherazy. Demain entreront les canonniers avec un train considérable d'artillerie.

*De Mons, le 12 juillet.*

S. A. le prince Albert de Saxe, qui étoit parti d'ici avant-hier pour Bruxelles, doit y revenir aujourd'hui. Les armées sont tranquilles maintenant; mais on ne croit pas que cette inaction soit longue. Nous nous ébranlerons quand les mouvemens auront lieu vers le Rhin & la Moselle.

Les habitans de la principauté de Chimai, située sur l'extrême frontière du Hainaut autrichien, viennent de donner au gouvernement une nouvelle preuve de leur fidélité. Exposés les premiers aux incursions des troupes Françaises, ils sont si peu disposés à seconder leurs vues hostiles, qu'ils ont demandé qu'il leur fût permis de s'armer pour la défense de leurs propres foyers. On ne fait si cette permission sera accordée à tout ce canton; mais il est certain qu'on a envoyé 300 fusils aux habitans de la petite ville de Chimai. En cas d'attaque, ils seront dirigés & soutenus par un fort détachement de nos troupes.

**F R A N C E.**

*De Paris, le 18 juillet.*

M. le maréchal Luckner est toujours ici; il demande des renforts pour pouvoir résister aux forces nombreuses qui s'avancent vers nos frontières. Voici ce qu'il répondit au peuple qui l'entouroit, deux heures après qu'il fut arriyé, étant sur le balcon de M. de la Grange:

« Je vous jure, sur mon honneur, que la nation Française n'a pas plus de soixante mille hommes disponibles dans les trois armées, & que les ennemis vont tout-à-l'heure fondre sur elle au nombre de 2 cents 80 mille. Je vous jure que mon armée & moi nous n'avons qu'un sentiment pour la nation & pour le roi; aussi, notre cri est-il, vive le roi! vive le roi! au lieu de répandre le trouble & le désordre, comme vous le faites sans cesse dans la capitale, venez aux frontières nous aider s'il se peut à repousser l'ennemi ».

Des couriers arrivés, ont dit le camp de Maulde attaqué & Orchies pris & brûlé: 400 hommes qui défendoient cet endroit ont eu le tems de se replier sans perte.

*Quelques questions à la nation française, c'est-à-dire, aux citoyens actifs des 83 départemens.*

Y a-t-il sûreté pour les propriétés & pour les personnes dans un pays où, en plein jour, au vu & su des magistrats qui ont à leur disposition une force publique immense, des gens mal-intentionnés peuvent impunément se réunir en armes & en grand nombre, traîner avec eux de l'artillerie, la braquer contre la porte principale du lieu qui sert de domicile au premier fonctionnaire du pays, forcer les postes militaires qui ont la garde de ce lieu, enfoncer à coups de haches les portes intérieures du palais, en infester les appartemens, y porter la menace & la terreur avec le coupable espoir d'y faire régner la contrainte, & obtenir de l'approbante popularité des magistrats, ce témoignage bien extraordinaire qu'ils se font conduits en hommes libres? C'est ce qu'on a vu le 20 juin.

Y a-t-il sûreté pour les personnes dans un pays où l'aide-de-camp d'un général, décoré de toutes les marques de son grade, peut être arrêté impunément & insulté par la populace dans le pourtour même du sanctuaire des loix, sans prétendre qu'il devoit être à son poste; comme si le poste d'un aide-de-camp n'est pas d'être où son général l'envoie? C'est ce qu'on a vu le 12 juillet dans l'outrage fait à M. Lacolombe.

Y a-t-il sûreté pour les personnes dans un pays où un citoyen peut être affamé pour émettre modérément son opinion à l'avantage d'un général employé, & que ses ennemis décrivent hautement jusques dans les carrefours? C'est ce dont j'ai été témoin le 13 juillet dans le passage dit du Dauphin.

Y a-t-il sûreté pour les personnes dans un pays où des piqueurs réunis à la garde nationale pour faire régner l'ordre, peuvent de leur propre mouvement faire décoiffer dans la rue des femmes qui s'étoient imaginées qu'un ruban vert sur leur bonnet seroit valoir leur tein, & qu'elles pourroient le porter tant qu'il ne seroit pas défendu? C'est ce que j'ai vu arriver le 14 juillet dans la rue Saint-Honoré.

Y a-t-il justice ou égalité devant la loi dans un pays où un avocat, pour avoir parlé irrévérencieusement peut-être de la municipalité de Lyon & des sociétés populaires, en plaidant devant un tribunal, est poursuivi criminellement, tandis que des pétitionnaires ont le privilège de venir régulièrement insulter dix fois par jour au moins au pouvoir exécutif devant le législatif? C'est ce que tout le monde fait.

Le roi des François est-il un homme? ou a-t-il perdu par la royauté les droits que la constitution regarde comme imprescriptibles pour tous? Le roi est inviolable par la constitution, comme les représentans du peuple le sont par elle? Les représentans du peuple peuvent-ils porter atteinte à l'inviolabilité du roi sans renoncer à la leur?

Avons-nous enfin une constitution? Si nous en avons une, les droits qu'elle accorde à un pouvoir, ne sont-ils pas aussi sacrés que ceux qu'elle accorde à l'autre? Si nous n'en avons pas, comment les députés des 83 départemens, réunis pour la maintenir & faire des loix d'après les formes prescrites par elle, pourroient-ils être les représentans du peuple? Comment pourroient-ils se donner pour législateurs, s'ils insulterient ou méconnoissoient eux-mêmes le seul titre qu'ils aient pour nous donner des loix?

(Signé) LEROY DE FLAGIS.

**A S S E M B L É E N A T I O N A L E.**

(Présidence de M. Aubert-Dubayet).

Suite de la séance du lundi 16 juillet.

M. Manuel savoit bien qu'il ne pouvoit pas justifier son indifférence coupable; il a bien pensé sur-tout qu'il ne pourroit pas justifier sa conduite, tant qu'il n'auroit pas démontré que les désordres du 20 juin n'étoient pas autant d'attentats contre la souveraineté nationale. Aussi s'est-il attaché à faire l'apologie de la journée du 20 juin, plutôt que la sienne propre... Il a parlé comme un homme en délire.

La multitude, disoit M. Manuel, est comme un torrent, elle renverse tout; il n'y avoit pas là un dieu pour calmer les flots & pour commander à la tempête: les portes ont été ouvertes, le torrent ou la foule est entrée dans les appartemens....

Après avoir ainsi fait quelques comparaisons & débité quelques phrases dignes des Mascarille & des Jodelet, M. Manuel qui n'aime pas les rois, mais qui naguères se prosternoit devant Louis XVI comme le plus vil des courtisans, a entassé des injures contre le représentant héréditaire du peuple. Il a déclaré ensuite qu'il étoit à son poste dans la journée du 20 juin. Mais quel étoit le poste de M. Manuel? Etoit-ce le poste du danger? Non. Il étoit tranquillement à la maison commune, tandis que tous les citoyens étoient en alarmes.

M. Manuel a cependant passé aux Tuileries dans la journée du 20. Il avoit quitté son écharpe; il aimoit à faire partie de cette foule qui, comme un torrent, a brisé les portes du palais, de cette tempête qui a cassé les vitres, & de ses flots qui se rouloient sur les marches du trône.... Il pensoit d'ailleurs qu'en conversant on se fait mieux obéir qu'en commandant. (On fait combien la conversation de M. Manuel a porté la multitude à l'obéissance, à moins qu'il ne lui ait conseillé de faire ce qu'elle a fait.) M. Manuel a fini par demander, en mettant la main sur sa conscience, son honneur & sur-tout sa place....

Le ci-devant procureur de la commune a souvent été interrompu par des murmures; les tribuns qui sont disposés à se payer des plus pitoiables raisons, quand on déclare contre le pouvoir exécutif, se sont fort scandalisés des marques d'improbation que donnoit une partie de l'assemblée aux rapsodies que Manuel donnoit pour sa justification. On a remarqué plusieurs personnes s'écrier en s'adressant à des députés: dans quinze jours vous ne ferez plus ça.

L'assemblée a décrété l'impression du discours de M. Manuel. On peut le renvoyer parmi les piéces qui sont contre lui dans la procédure commencée.

M. Delmas de Toulouse a présenté une rédaction du décret rendu pour la création & l'organisation des compagnies de gendarmerie nationale, dans lesquelles pourront se faire inscrire les ci-devant gardes-françaises... M. Calvet a vu avec peine qu'on créât des corps pour tels ou tels individus, & il a proposé une autre rédaction, conforme aux principes qu'il a invoqués.... La rédaction de M. Delmas a été adoptée.

Le ministre des affaires étrangères a fait parvenir à l'assemblée plusieurs piéces diplomatiques relatives à nos rapports politiques avec quelques états de l'Europe.

La principale de ces piéces est une invitation faite à la cour de Danemarck par les cours de Vienne & de Berlin, pour engager sa majesté danoise à accéder à la convention faite entre les puissances de l'Europe contre la constitution française.... La cour de Danemarck n'a pas voulu répondre à l'invitation qui lui étoit faite; elle a manifesté une intention ferme de garder la plus parfaite neutralité.

M. le ministre de la guerre fait parvenir à l'assemblée les renseignements qui lui ont été demandés dans la séance d'hier. Il a écrit à M. de Montesquiou pour lui ordonner de faire passer 20 bataillons de son armée dans celle du Rhin. Le général de l'armée du Midi a adressé au ministre des observations sur l'ordre qui lui a été donné. Le conseil du roi, malgré les représentations, a persisté dans sa détermination, & M. Lajard a donné un second ordre à M. de Montesquiou, en rejetant sur lui la responsabilité de l'exécution du premier. Le ministre a dit ensuite que le général Luckner étoit arrivé à Paris, ayant été mandé par le roi, pour se concerter sur les opérations de la guerre....

On avoit demandé au ministre l'état général des officiers émigrés. Le ministre répond qu'il ne peut le donner, parce que les officiers abandonnent leur poste, sans qu'on sache s'ils restent dans le royaume ou s'ils en sortent. On a demandé que le ministre fût tenu de rendre compte des officiers absents. M. Gasparin a dit qu'il existoit une loi à ce sujet; & il a dénoncé le ministre, pour ne l'avoir pas exécutée. Cette dénonciation a été renvoyée à la commission des douze, chargée d'examiner la conduite des ministres passés comme des ministres actuels.

Sur la proposition de M. Grangeneuve, l'assemblée a décrété que le maréchal Luckner lui rendroit compte des forces employées & des mesures prises pour assurer le succès de nos armes.... L'adoption de cette proposition a donné l'idée à M. Guerin d'entretenir l'assemblée du renouvellement du ministère; il vouloit qu'on fixât l'époque après laquelle le roi seroit tenu de remplacer des ministres qui auroient donné leur démission. L'assemblée a passé à l'ordre du jour.

M. Pozzo di Borgo a fait, au nom des comités militaire, diplomatique & des douze, un rapport sur la prétendue neutralité des états d'Allemagne qui avoisinent les frontières de France. Le rapporteur a présenté des vues saines & savantes sur la ligue germanique & sur la situation diplomatique de l'empire français. L'assemblée a ordonné l'impression du rapport; & elle a décrété « que le pouvoir exécutif seroit autorisé à repousser par la force des armes toutes les hostilités imminentes ou commencées de la part des états germaniques, voisins des frontières de la France.... »

L'assemblée a décrété ensuite « que le pouvoir exécutif seroit chargé d'interdire toute exportation de denrées du département de la Moselle dans les électors ».

Du lundi 16 juillet. Séance du soir.

Une grande partie de cette séance s'est passée en dénonciations. Un volontaire, député par le premier bataillon de l'Ain, est venu présenter à l'assemblée la justification de ses compagnons d'armes, dont quelques-uns seulement se sont rendus coupables d'insubordination.... Ils ont accusé M. de Broglie d'avoir montré trop de sévérité.

Cette justification a entraîné l'assemblée dans des débats interminables. MM. Thuriot & Lassource prétendoient que l'assemblée avoit été trompée par son comité militaire: tous les deux soutenoient que les armes arrêtées à Neuf-Brissack étoient des armes prohibées, & destinées pour les ennemis de la France.

L'assemblée a passé à l'ordre du jour sur cette dénonciation; & elle a fait mention honorable au procès-verbal de la bonne volonté qu'a témoignée le bataillon de l'Ain, en présentant sa justification....

Quelques-uns des Cent-Suisses, employés dans l'ancienne garde du roi, sont venus se plaindre de ce qu'on ne leur avoit pas accordé l'indemnité qui leur avoit été promise.... Ces plaintes ont occasionné quelques débats, au milieu desquels on s'est récrié contre l'emploi de la liste civile: on a fini par renvoyer l'affaire à la commission des douze....

L'assemblée a entendu ensuite à la barre quelques montagnards d'Arles: ils ont dénoncé les administrateurs, & vanté les commissaires Bertin & Rebecqui; ils ont dénoncé les mauvais traitemens qu'on leur a fait essayer à Lyon. On les a pris pour des brigands; la garde nationale les a arrêtés & dépouillés de leurs armes.... Ils ont demandé que le directoire du département de Rhône & Loire fût cassé; ils en sont venus ensuite aux déclamations d'usage contre le pouvoir exécutif, contre les autorités constituées & les généraux....

Quelques citoyens de Reims ont déposé sur le bureau une offrande patriotique, pour fournir aux frais de la guerre ca-

treprise pour l'intégrité de la constitution, ils ont saisi cette occasion pour solliciter la suppression du veto. *Timeo Danaos & dona ferentes*

Un membre a dénoncé une insulte faite à des fédérés du département de l'Ardèche, qui chantoient dans les Tuileries des airs patriotiques... Les fédérés, des gardes nationaux présens aux Tuileries ont été introduits à la barre... Les premiers ont dit qu'ils n'avoient pas levé leur chapeau à la femme du roi, & qu'ils avoient chanté des chansons patriotiques. Il suit du rapport d'un garde national de service aux Tuileries, qu'on a tenu les propos les plus execrables... Cette dénonciation a donné occasion à M. Lejosne de dénoncer un groupe de chevaliers de Saint-Louis, qui insultoient aux députés... M. Girardin a dénoncé à son tour les habitués d'un café placé dans le jardin des Feuillans. C'est là qu'on menace tous les jours de la lanterne les députés qui n'ont pas la complaisance de voter pour la suppression du veto, pour la suspension du roi & pour le renversement de la constitution.

Enfin, après de longs débats, l'assemblée a passé à l'ordre du jour; & elle a entendu M. Lecointre, qui a présenté un projet de décret sur la manière dont les François non-enrégimentés devoient être traités par les Autrichiens... M. Duhem a demandé à M. Lecointre comment il feroit exécuter aux ennemis la loi qu'il proposoit. Le projet n'a pas été discuté. M. Rouyer a présenté quelques observations sur les traitemens des ci-devant Gardes-Françoise.

Séance du mercredi 17 juillet.

Le club de .... a fait afficher une proclamation pour inviter les citoyens à se rendre dans la capitale. Le directeur du département de Seine & Marne dénonce à l'assemblée cette infraction aux loix. La dénonciation a été renvoyée à la commission des douze.

Plusieurs dénonciations ont été faites contre les juges de paix qui se sont rendus aux Tuileries dans la journée du 20 juin & dans les jours suivans; on les avoit représentés comme des juges de la prévôté de l'hôtel, comme une chambre aréente, déterminée à sacrifier les innocens & les coupables. Le ministre de la justice a fait parvenir à l'assemblée des renseignemens, d'où il résulte que les juges de paix se sont réunis aux Tuileries dans les journées des 21, 22, 23 & 24 juin; qu'ils étoient là pour prévenir de nouveaux défordres; mais qu'ils n'y ont dressé aucun procès-verbal, qu'ils n'y ont fait subir aucun interrogatoire.

Sur un rapport de M. Lacuée, l'assemblée a adopté un projet de décret concernant l'établissement de quelques manufactures d'armes dans l'intérieur du royaume.

Après la lecture de quelques adresses, l'assemblée a entendu M. Carnot présentant un projet de décret sur les mesures à prendre pour mettre la force publique sur un pied formidable; il a proposé de porter l'armée françoise à 440 ou 450 mille hommes. — Les 83 départemens fourniront une masse de 50 mille hommes, pour compléter les différens corps d'infanterie, de cavalerie, & les troupes de toutes les armes. Il sera tiré des différens divisions de gendarmerie un corps de gendarmes, pour être employé à combattre les ennemis extérieurs. — Les vétérans seront également formés en divisions, & envoyés aux postes du péril. — Il sera nommé

par les départemens, les districts & les communes, des commissaires pour procéder à la levée & à la formation de ces nouvelles troupes.

M. Carnot a proposé encore plusieurs autres dispositions pour accélérer le complément de la force publique. Son projet de décret a été adopté presque sans réclamation, ainsi que la proposition suivante, présentée par M. Laffource. Lorsqu'une ville aura fourni une ou deux compagnies, un ou deux bataillons de volontaires nationaux, l'assemblée déclarera qu'elle a bien mérité de la patrie.

Un des secrétaires a lu une lettre du maréchal Luckner. Ce vieux & respectable général écrit à l'assemblée que les renseignemens qu'elle lui a demandés par son décret d'hier se trouvent dans sa correspondance avec le ministère, qui lui a été communiquée par M. Lazard; il ajoute que ce qui ne se trouve pas dans cette correspondance ne peut être rendu public sans compromettre le succès des armes françoises. Le général déclare qu'il a été mandé par le roi pour se concerter sur les opérations de la campagne; il ne dissimule pas que nos armées ont besoin d'être considérablement augmentées pour pouvoir résister à l'ennemi; il conjure l'assemblée de s'occuper des moyens d'organiser & de compléter nos moyens de défense.

En achevant son rapport, le maréchal Luckner proteste de son respect pour les autorités constituées; il jure d'employer tous ses efforts pour défendre la constitution & le roi, pour combattre les factions & les intrigues...

L'assemblée a ordonné l'impression de la lettre du maréchal Luckner; on a lu ensuite un mémoire sur les mesures à prendre pour le renforcement de nos armées... Le maréchal Luckner a été nommé par le roi généralissime des armées. Le général Biron commandera sous ses ordres l'armée du Rhin, & M. de la Fayette l'armée du Nord; mais ces armées sont fortées à peine de 45 mille hommes; & 200 mille bras sont armés contre la France... M. Luckner propose plusieurs modes de recrutement; il demande sur-tout la suspension des cours martiaux qui paralysent une partie de nos troupes, & la permission aux généraux d'y suppléer par les moyens qu'ils aviseront.

Paiement des six premiers mois 1792. Lettre A.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	33.	Cadix.....	25 l. à 24 l. 15 s.
Hambourg.....	310. à 305.	Gènes.....	158. à 160.
Londres.....	17 7/8. à 18.	Livourne.....	168.
Madrid.....	25 l. 5 s. à 25 l.	Lyon, Pay. de Pâques. 1 1/2. p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 17 Juillet 1792.

A. des Indes de 1500 l.....	2115. 12 1/2.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	442. 40.
Empr. de 125 millions, d. c. 1784.....	1/2. 1/8. 1/4. 1/2. 3/4. b.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	.....
Idem, sans bulletins.....	pair 1/2. b.
Idem, sans es. viager.....	1 1/2. b.
A. n. des Indes.....	960. 57. 60. 61. 60.
Caisse d'Escompte.....	1880. 82. 80.
D. de l'Inde.....	1935. 38. 36. 38.
Empr. de 30 millions d'oct. 1780.....	5. 5 1/2. 1/4. 1/2. 3/4. 6. 6 1/2. p.

Prix de l'argent, du 17 juillet.

Pour avoir 100 l. en argent, il en coûte 160 l. en assignats. Un louis en or coûte 40 liv. 10 s. en assignats.

Le Bureau de la Gazette Universelle est à Paris, rue Saint-Honoré, n°. 317, vis-à-vis l'hôtel de Noailles, où doivent être adressés franc de port les Soustractions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.